La police burundaise mise en cause dans le meurtre d’une Française en 2007

France 3, 01/12/2011La mort d'AgnÃ¨s Dury toujours pas Ã©lucidÃ©eL'enquÃªte sur le meurtre de la jeune femme commis en 2007 n'avance pas.Il y a quatre ans, la jeune volontaire bourguignonne Ã©tait assassinÃ©e au Burundi. Elle Ã©tait en mission pour le compte d'ACF (Action contre la Faim). La psychologue, originaire de SaÃ´ne-et-Loire, Ã©tait Ã¢gÃ©e de 31 ans.AgnÃ¨s Dury a Ã©tÃ© tuÃ©e le 31 dÃ©cembre 2007, quand la voiture d'ACF Ã bord de laquelle elle circulait a Ã©tÃ© la cib tirs dans la ville de Ruyigi, Ã l'est du pays. Une infirmiÃ¨re nutritionniste avait Ã©galement Ã©tÃ© blessÃ©e.
Dans un communiquÃ© datÃ© du jeudi 1er dÃ©cembre 2011, l'organisation humanitaire Action contre la Faim demande "urgemment Ã l'Etat franÃ§ais et l'Etat burundais une totale implication dans le dossier et une volontÃ© politique" pour que "la vÃ©ritÃ© soit faite sur ce crime odieux".SÃ©verine Dury, soeur d'AgnÃ¨s, demande aussi Ã la justice franÃ§aise de "faire simplement son travail".Â "Ca fait quatre ans que j'ai l'impression de me battre contre la justice franÃ§aise", a-t-elle ajoutÃ© Ã son arrivÃ©e en provenance du Burundi, oÃ¹ elle s'est rendue pour rencontrer les personnes en charge de l'enquÃªte burundaise afin de tenter de la relancer.Les proches d'AgnÃ¨s, qui font tout pour que cette affaire ne reste pas en suspens, ont crÃ©Ã© un blog Ã sa mÃ©moire.Un policier burundais mis en causeEn septembre 2010, deux policiers franÃ§ais se sont rendus au Burundi pour procÃ©der Ã une enquÃªte de terrain, aprÃ¨s un premier dÃ©placement infructueux en 2008. Leur rapport d'enquÃªte, mettant en cause un policier burundais, a Ã©tÃ© remis en octobre 2010 Ã une juge d'instruction de MÃ¢con, Pascale Sappey-Guesdon. En fÃ©vrier 2011, un mandat d'arrÃªt international a Ã©tÃ© dÃ©livrÃ© Ã l'encontre de ce policier, toujours recherchÃ©."La commission rogatoire franÃ§aise est achevÃ©e", a indiquÃ© Karine Malara, procureur de la RÃ©publique Ã MÃ¢con. RÃ©cemment nommÃ©e, elle a prÃ©cisÃ© avoir eu une "rÃ©union de travail" avec la juge d'instructio ce dossier."On est dÃ©pendant des procÃ©dures qui sont en cours au Burundi. La difficultÃ© c'est qu'on n'a pas de magistrat de liaison sur place, notre seul canal c'est l'ambassade de France", a ajoutÃ© Mme Malara, qui doit prochainement s'entretenir au tÃ©lÃ©phone, au cÃ´tÃ© de la juge d'instruction, avec le magistrat burundais chargÃ© de l'enquÃªte.Par B.L. ave l'AFP